



## ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

Extrait du procès-verbal

Séance du 4 mars 2026

Présidence : Olivier Amblet

### Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 01-2026 ;
- ouï le rapport des Commissions chargées d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### Décide

1. d'accorder au CODIR un crédit de CHF 33'414'200.- TTC destiné à la réalisation du projet d'assainissement, d'agrandissement et de mise en conformité du Collège et de l'APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) de Mont-Goulin;
2. que le loyer de l'APEMS sera calculé en fonction des montants réels investis et des coûts d'exploitation de sorte à atteindre une neutralité pour l'ASIGOS ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 1,523 millions lors de la mise en service du bâtiment ;
5. d'autoriser le CoDir à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

### Amendements

- l'amendement proposé par la COGEF de réduire le CFC 42 (jardin) d'environ 50% est refusé
- l'amendement proposé par la COGEF d'ajouter au point 2 des conclusions : « le loyer de l'APEMS sera calculé en fonction des montants réels investis et des coûts d'exploitation, de sorte à atteindre une neutralité pour l'ASIGOS est accepté.

Ainsi délibéré en séance le 4 mars 2026.

Avis affiché le 12 mars 2026

le Président

Olivier AMBLET



ASIGOS

la secrétaire

Anne MEIER

Pour le Conseil intercommunal ASIGOS,  
Administration communale - rte de Cossonay 40 – 1008 Prilly

[conseil@asigos.ch](mailto:conseil@asigos.ch)